

COMMUNE

➤ TELECONSULTATION

L'accès aux soins est devenu de plus en plus difficile.

Notre territoire souffre d'une désertification médicale qui ne va malheureusement pas s'améliorer dans les années à venir.

Aujourd'hui, les jeunes médecins ne souhaitent plus être isolés, préférant exercer dans des maisons ou dans des centres médicaux sur des territoires attractifs.

Il nous faut revoir une organisation d'ensemble ! Un vaste travail, regroupant tous les acteurs locaux, élus, praticiens, associations... est en cours sur le département.

En attendant, la municipalité a décidé de mettre en place une console de téléconsultation MEDADOM.

Elle est disponible en mairie depuis le 22 mars, aux jours et heures d'ouvertures de celle-ci.

Sans rendez-vous préalable, son utilisation est simple et accessible à tous.

Il faudra néanmoins, être muni des cartes vitale et mutuelle ou CMU, d'une carte bleue et d'un téléphone portable.



- **Médecins inscrits à l'Ordre des médecins**
- **Prise en charge par l'Assurance maladie**
- **Tiers payant accepté**
- **Ordonnance délivrée si nécessaire**

➤ ENERGIE

Facture énergétique salée !

Malgré certaines mesures prises pour réduire la consommation énergétique globale sur l'ensemble de nos bâtiments, comme l'abaissement de la température, la facture reste élevée.



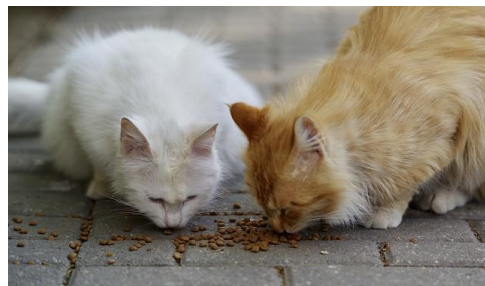
La consommation électrique de nos locaux communaux n'a pas significativement diminué, mais la facture reste stable grâce au bouclier tarifaire dont nous bénéficions.

Par ailleurs, les bâtiments mal isolés et chauffés au gaz nous coûtent cher. Malgré une diminution de la consommation de 30 %, la facture reste élevée, plus 30 %, soit 16 000 € pour les mois de décembre et janvier.

C'est beaucoup trop, il nous faut accentuer nos efforts, c'est pourquoi la municipalité va être plus vigilante sur l'utilisation du chauffage dans les salles communales. Nous constatons encore très souvent, des radiateurs allumés, des thermostats non abaissés après l'utilisation des locaux, et des températures trop élevées.

➤ CHATS ERRANTS

Pour limiter la prolifération des chats errants sur notre commune, la municipalité a signé une convention avec l'association CHATS LIBRES qui intervient pour stériliser et tatouer les chats, en les relâchant sur le lieu de leur capture.



Cette campagne de stérilisation sera prise entièrement en charge par la municipalité, il est donc impératif, pour ne pas dépasser le budget attribué à cette action que **toute intervention de l'association se fasse uniquement à la demande de la Mairie.**

Il a été constaté que la population de chats errants est fortement touchée par le sida. Cette maladie n'est pas transmissible à l'homme, mais très contagieuse entre félins. La solution, la plus efficace, qui nous a été apportée par un vétérinaire pour limiter la propagation de cette maladie est la stérilisation.

CHATS LIBRES vient d'intervenir dans le quartier du Ferty.

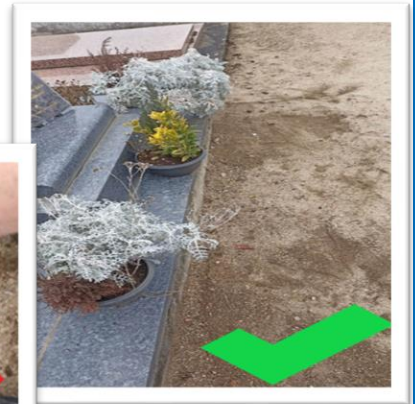
D'autres interventions sont prévues sur l'année 2023.

➤ ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Depuis plusieurs mois, l'utilisation des produits phytosanitaires, tels que le glyphosate, sont interdits dans les cimetières.

Pour en faciliter l'entretien, nous réfléchissons à un possible engazonnement partiel des allées.

Régulièrement, les employés techniques doivent retirer des pots de fleurs posés au sol qui sont parfois enracinés, ce qui cause une gêne lors de l'entretien. Il est impératif que les familles veillent à ne pas les mettre hors de leur concession.



➤ DEGRADATIONS

Depuis son installation en août 2022, la barrière signalant l'interdiction de circulation des véhicules à moteur par arrêté n°29-2022 a été de nombreuses reprises dégradée.

Après plusieurs cadenas fracturés, c'est l'ensemble de la barrière qui a été vandalisé.



Lors d'une manifestation, des dégradations ont eu lieu devant la mairie, sur le mobilier urbain, banc descellé et cassé, panneau de signalisation tordu, fermeture du portail de l'école endommagée et drapeau national volé.



Pour ces deux cas, la municipalité a déposé plainte.



Espaces verts vandalisés
et vol de plantations.

Entre des actes volontaires et involontaires, les dégradations ont un coût pour la collectivité sans compter le temps consacré par nos agents communaux pour les réparations et les remises en état.

Le plus souvent et de façon régulière, ce sont les panneaux de signalisation qui en font les frais !



➤ PANNEAU D'INFORMATION NUMÉRIQUE

Un panneau d'information numérique a été installé sur la façade de la Mairie. Il y sera diffusé tous types d'informations, événements associatifs et sportifs, alerte météo...

Cet achat d'un montant TTC de 4 554 € a été subventionné à hauteur de 83,33 %, soit une subvention de 3 795 €, par une aide financière de l'Etat au titre d'un fond « Transformation numérique des Territoires » via le plan FRANCE RELANCE.



➤ DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le DICRIM a été mis à jour.

Ce document est destiné à vous informer sur les risques naturels et technologiques majeurs à l'échelle communale.

Il répertorie les risques existant sur la commune de Vallenay.

Pour chacun de ces risques, il :

- Identifie les conséquences pour les personnes, les biens et l'environnement.
- Détaille les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prévues pour limiter les effets du risque.
- Indique les consignes de sécurité à respecter.



Le DICRIM doit être conservé sans limitation de durée, il peut vous être utile.

➤ REPAS ET COLIS DES + DE 70 ANS

Notre traditionnel repas de fin d'année a fait son grand retour !

Le samedi 3 décembre, un succulent déjeuner confectionné par le traiteur Alex, SARL Au P'tit Gueul'ton accompagné tout du long par la magnifique voix de Sundy, une chanteuse de la région, a réuni 65 convives.

Quelques pas de danse, pour éliminer un peu ! Avant de terminer cette belle journée par la fameuse soupe frite de Jean Mi !

72 colis confectionnés par LA CAVE DU PUIITS de Saint-Amand-Montrond ont été distribués aux personnes n'ayant pu participer au repas. 12 autres, préparés par la commission d'action sociale ont été déposés à nos aînés hospitalisés ou en EHPAD et 19 laissés en don, ont été remis à des familles en difficultés de notre commune.



➤ ARBRE DE NOËL

Dimanche 4 Décembre, le Père Noël est une nouvelle fois allé, à la rencontre des enfants sans son traîneau.

C'est en quad qu'il a décidé de sillonner la commune, avant de se rendre à la salle des fêtes pour assister au spectacle de magie de Bruno MONJAL.

Après le traditionnel goûter confectionné par la municipalité, les petits magiciens en herbes ont pu découvrir une hotte bien chargée ! Remplie de chocolats !



➤ ÉTAT CIVIL

Naissance

- Le 03/11/2022 **Timéo ADAM**
- Le 21/12/2022 **Vincenzo PIAT**
- Le 03/02/2023 **Aldouinn DEVAUX**
- Le 01/03/2023 **Nolan FOUGERON DUCASSE**



Parrainage civil



- Le 04/11/2022 **Dragan DEVAUX**

Mariage

- Le 25/03/2023
**Mme Martine, Claudine
BEDNARCZYK et
M. Jean, Louis CAMUS**



Décès

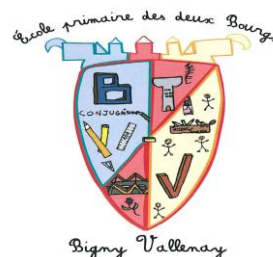
- Le 06/11/2022 **Mme Micheline LECONTE**
- Le 22/11/2022 **Mme Françoise PERRAT**
- Le 04/02/2023 **M. Denis ARTILLAN**



ENFANCE ET JEUNESSE

➤ ÉCOLE PRIMAIRE DES DEUX BOURGS

Le mot de la Directrice Mme PENIN



ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Elections au Comité de Parents du Vendredi 7 Octobre 2022:

Titulaires :

Mme CONSTANT

Mr COUDERT

Mme HEU

Mme VERSINI

Suppléantes :

Mme FAKIR

Mme COUDERT

Le premier conseil d'école a eu lieu le Mardi 11 Octobre 2022. De nouveaux parents élus ont pu découvrir et échanger sur les objectifs et principes de ces réunions qui s'effectuent trois fois dans l'année scolaire afin de trouver ensemble des solutions ou améliorations pour un bon fonctionnement de l'école. De même, des discussions ont été lancées sur les rôles, les fonctions et les statuts de parents d'élèves.

Nous les remercions de leur implication et leur participation au sein de l'école

Les prochaines réunions auront lieu les 7 Février et 13 Juin 2023.





21 Octobre 2022 :

Halloween

Loups garous, sorcières, squelettes, petits monstres et fantômes se sont invités le Vendredi 21 Octobre à l'école. L'occasion de fêter tous ensemble Halloween et de terminer de manière plus festive la première période scolaire avant les vacances de Toussaint.

Classe de CM1/CM2



Classe de CE2/CM1

Classe de CP/CE1



Classe de PS/MS/GS



Décembre 2022 :

Colis CCAS

Comme chaque année, les enfants de l'école ont confectionné une carte de vœux à destination des personnes âgées de la commune. En effet, ces dernières ont eu à l'intérieur de leur colis CCAS cette petite attention de la part des enfants pour les fêtes de fin d'année. Un grand merci pour vos réponses !! Les enfants sont ravis et surtout impatients d'avoir vos retours.

16 Décembre 2022 :

Fête de Noël

Toute l'école a fêté Noël le Vendredi 16 Décembre. Pour l'occasion, c'est habillés de tenues, pulls et ou accessoires qu'ils ont pu profiter d'une séance cinéma à la salle des fêtes ou dans leur classe, le matin, et renouer l'après-midi avec notre traditionnelle rencontre avec les anciens de la commune autour de jeux traditionnels interrompue depuis 2 ans du fait du contexte sanitaire.

La journée s'est terminée autour d'un copieux goûter offert par la municipalité en compagnie bien évidemment du Père Noël.



LE MOT DES ASSOCIATIONS

"H.E.R N'EST PLUS "

La décision de dissoudre l'association a été arrêté lors de notre sortie H.E.R du 23 septembre 2022.



Était prévu à l'ordre du jour de cette journée

Départ 11h15 en car de Bigny, parking face à la mairie pour nous rendre à L'Auberge du Vieux Moulin 41 rue Jean Jaurès Fenestrelay 18390 St-Germain-du-Puy. A la fin du repas vers 16h00 (*) départ du **restaurant, pour une visite digestive des Marais de Bourges** ; 18h30 retour à Bigny.

(*) A la fin du repas : Avenir de l'association dissolution ou mise en veille éventuelle.

Pour mémoire, H.E.R a été créé et officialisé le 06 octobre 2000, Annie GUZZO née GORGE présidente, en opposition (*65 familles de Sarru qui ont signé collectivement une pétition revêtue de plus de 300 signatures*) à l'installation d'un élevage de porcs, contre l'administration préfectorale qui avait donné son feu vert au dossier.

Les personnes qui ont succédé à Annie GUZZO comme président (es) ; Le 27 novembre 2002 Marie-Claude EUSTACHE (décédée aujourd'hui) ; 16 avril 2005 José THERY ; 23 mai 2007 Robert LAVALLE ; le 23 avril 2014 Michel GAYAT jusqu'à ce jour. Mireille CHARBY ayant assuré le secrétariat du 16 avril 2005 au 11 avril 2014.

Association loi du 1^{er} juillet 1901 n° W 182000565

Michel GAYAT

5 r de la Source 18190 VALLENAY

Tel : 02 34 67 82 44 / 06 21 85 61 52

➤ COMITE DES FETES



HALLOWEEN

Le 29 octobre 2022 :

Pour la première fois, le comité des fêtes a organisé halloween dans « la cour de l'horreur ». Une soirée où vous avez pu découvrir, monstres et esprits en tous genres. Un moment remplis de cris, de peur et de frissons qui sera renouvelé cette année. Frissons garantis !!!



MARCHE DE L'AVENT

Le 26/27 novembre 2022 :

En partenariat avec l'association (A.P.C.D.B) Atelier Philatélique et Cartophile de Bigny, nous avons organisé le marché de l'avent au clos Saint Martin à Vallenay. Le temps d'une photo, petits et grands ont pu échanger avec le père Noël accompagné de ses amis, le lutin, les rennes et le bonhomme de neige. Les visiteurs ont pu découvrir de nombreux stands le temps d'un week-end.



RIFLES

Le 10 décembre 2022 :

Nous avons clôturé l'année 2022 par des rifles, animés par Alain. Vous avez été nombreux à participer à cette journée. Merci Coco pour ton aide !



DINER SPECTACLE

Le samedi 11 mars 2023 :

Pour ce début d'année, la salle des fêtes s'est transformée en cabaret le temps d'une soirée. Un moment rempli de paillettes et de strass que Cristal Chic et Victoria Queen ont eu le plaisir de nous offrir.

Assemblée générale du vendredi 13 janvier

Election du bureau :

Présidente : Emeline Buffi

Vice présidente : Sophie Taillandier

Trésorière : Sophie Taillandier

Secrétaire : Melissa Arthu

Secrétaire adjoint : David Teixeira

Les prochaines manifestations prévues en 2023 :

24 juin : Bigny Re'Live

09 septembre : Repas champêtre

23 septembre : Brocante « lieu à définir »

28 octobre : Halloween

25 et 26 novembre : Marché de l'Avent

Décembre : Rifles « date à définir »

CLUB FEMININ

Relais de Vallenay
BRADERIE

Vêtements Adultes – Enfants – Bébés – Ados

Chaussures – sacs – vaisselle – laine

Chaise haute – relax – réhausseur de WC

OUVERT TOUS LES MARDIS ET JEUDIS APRES-MIDI

DE 14 H 30 à 17 H 30

Ouvert à tous

➤ ANCIENS COMBATTANTS

Dimanche 19 mars 2023, à l'occasion de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, s'est tenu le congrès des anciens combattants ACPG CATM.

Monsieur Jean CLEM, président depuis 2018 cèdera sa place en fin d'année à Monsieur Denis BOCCANFUSO.

Etaient présents : le délégué départemental M. NABOUDET, les portes drapeaux Mrs BOCCANFUSO Denis et FACON Serge, M. REBILLAT Jean-Claude et AUCAN Georges anciens combattants, Mme BELLIER Mireille ainsi que quatre épouses des membres.

Une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts de Bigny et une minute de silence a été observée.

Un repas servi à l'Auberge de Chavannes a clôturé cette manifestation.

L'association ACPG CATM recherche de nouveaux adhérents et sympathisants.



INFORMATIONS

➤ LUTTE CONTRE LE MAL-LOGEMENT : LANCEMENT DE LA PLATEFORME HISTOLOGE DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

À partir du 1^{er} janvier 2023, que **vous soyez locataire ou propriétaire**, vous avez la possibilité **de signaler les problèmes que vous rencontrez dans votre logement** via la plateforme **Histologe** afin de vous faire accompagner au mieux dans leur résolution.

La direction départementale des territoires (DDT) du Cher, en charge de la gestion du guichet unique de lutte contre l'habitat indigne et de la non-décence, déploie l'application Histologe, validée par le ministère de la transition écologique.

Histologe est une plateforme unique qui facilite la détection des situations jusque-là inconnues des services de l'habitat, accélère leur prise en charge et permet leur suivi.

Pour signaler votre situation de mal-logement, il suffit de vous connecter gratuitement et à tout moment sur <https://histologe.beta.gouv.fr> à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone en vous laissant guider, pour décrire votre situation en termes simples, puis pour valider votre signalement.

À l'issue de votre saisie, vous recevrez un courriel de confirmation avec un numéro de suivi.

La direction départementale des territoires a choisi cet outil pour développer et optimiser l'amélioration de l'habitat dans notre territoire.

Le guichet unique est également joignable à l'adresse électronique : ddt-pdlhi@cher.gouv.fr, ou par téléphone : 06 82 12 97 35.

Si vous souhaitez être accompagné dans votre démarche, vous pouvez aussi vous rapprocher du service action sociale de votre commune.



➤ NOUVELLE OBLIGATION DECLARATIVE EN 2023

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1er janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, impérativement avant le **30 juin 2023**.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site <https://impots.gouv.fr> avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Consultez les informations qui sont à déclarer via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

NOUVEAU

Vous êtes propriétaire ?

Que vous soyez un particulier ou une personne morale, avec **Gérer mes biens immobiliers**, dites-nous tout et simplifiez vos démarches.



Comment y accéder ?

- ➔ **se connecter** à son espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr;
- ➔ **cliquer** sur l'onglet « Gérer mes biens immobiliers »;
- ➔ **scanner** le QR code :



Vous n'êtes pas à l'aise avec Internet ?
Nos agents vous accompagnent.

0 809 401 401

Service gratuit
prix appel

France
services

FINANCES PUBLIQUES

Vous faites des travaux ?



La déclaration foncière est obligatoire pour toute nouvelle construction (maison, véranda, abris de jardin, piscine...) et en cas de travaux d'agrandissement ou de modification de la consistance d'un local.

Dès la validation de votre permis de construire, vous êtes accompagné tout au long de vos constructions jusqu'à votre déclaration foncière à l'achèvement des travaux.

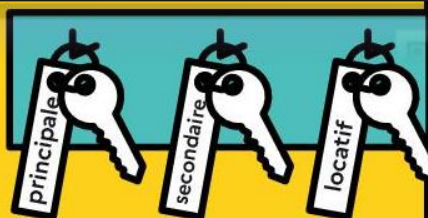
Le parcours en ligne vous permet de déclarer en une seule fois tous les éléments nécessaires à la déclaration foncière et à la liquidation de vos taxes d'urbanisme.



Retrouvez toutes les réponses à vos questions dans la FAQ dédiée.



Vous voulez savoir si vous êtes concerné par la déclaration d'occupation de vos biens ?



En 2023, une nouvelle disposition déclarative a été mise en place à destination de l'ensemble des propriétaires.

Pour chacun de vos locaux, vous devez indiquer **avant le 30 juin 2023** à quel titre vous l'occupez et, en cas d'occupation par une tierce personne, l'identité des occupants. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

- ✓ Vous louez votre bien de façon saisonnière ?
- ✓ Vous avez des dépendances (cave, parking, garage...)?
- ✓ Vous êtes propriétaire de l'habitation que vous occupez ?
- ✓ Vous louez votre bien à un membre de votre famille ?



Gérer mes biens immobiliers, c'est un service en ligne qui répond à vos besoins :

- Consulter vos biens immobiliers;
- Réaliser les déclarations fiscales liées à vos travaux;
- Déclarer la situation d'occupation de vos locaux d'habitation et les occupants.

Pour être sûr d'avoir fait le nécessaire,
Contactez *Présence Verte Beauce Cœur de Loire Agence de Bourges*
7, Rue de l'Île d'Or 18022 BOURGES Cedex

Comment rompre l'isolement des personnes âgées ou handicapées en leur garantissant une vie à domicile en toute sécurité ?

Angoisse

Incendie (DAAF)

L'association Présence Verte Beauce Cœur de Loire *Agence de Bourges* propose un dispositif permettant de prévenir à distance, 24h/24, un réseau d'assistance constitué de membres de la famille, d'amis, de voisins, d'intervenants à domicile, auxquels s'ajoutent le médecin traitant et les services de secours (pompiers, SAMU, gendarmerie).

Malaise

1 - Déclenchement et appel



Agression



2 - Dialogue

L'opérateur dialogue avec vous et apporte la réponse adaptée.



Chute

3 - Intervention



Présence Verte prévient votre réseau de solidarité et si nécessaire votre médecin ou les services d'urgence.

Les caisses de retraites accordent des aides financières (sous conditions de ressources)

Tel : 02 48 23 06 82

Courriel : pv18@presenceverte.fr

RETROSPECTIVE



Théophile CORBOEUF:

Mort pour la France tué à l'ennemi le 26/05/1918 à Boeschepe (Nord) à l'âge de 20 ans.

Né le 04 Mars 1898 à Vallenay, (Cher)

88 ème Régiment d'artillerie lourde,(Canonier)

N° matricule au corps 5064

N° matricule au recrutement 362 Bourges année 1919

Autres renseignements :

Son père, Henry François CORBOEUF, maréchal Ferrand à Vallenay

Sa mère, Augustine DECOUCHANT,

Toutes les chroniques sont tirées des recherches de M. Francis POLLET, qui a fait don à la Mairie de ces nombreux documents retraçant l'histoire de nos victimes de guerre.

Solution du n°3 (2022) est :

C	R	I	B	L	E
H	A	R	E	N	G
A	G	I	L	E	S
R	E	F	L	E	T
T	E	N	E	U	R
R	O	N	D	E	S
E	N	C	O	R	E
U	R	I	N	E	R
S	A	I	N	T	E
E	N	N	E	M	I

Solution du n°3 (2022) est :

